

Association APN-CH: Organisation de la réglementation

Rapport annuel 2023



APN-CH
Infirmière/experte/-in
Infirmier/-ère de pratique avancée
Infermiere/-a di pratica avanzata

Infirmière de pratique avancée APN?
Enregistrez-vous!

Enregistrez-vous et inscrivez-vous au registre national des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN.

Plus d'information sur www.apn-ch.ch

Mesdames et Messieurs, Chères / Chers collègues

L'association APN-CH : Organisation de la réglementation existe depuis quatre ans, sa création a eu lieu le 19 novembre 2019. En regardant en arrière, nous pouvons constater combien de choses ont été réalisées. Mais il est encore plus important de regarder vers l'avenir car de nombreux défis nous attendent encore. Parmi tous les thèmes, celui d'une plus grande autonomie financière de l'association reste récurrente.

En 2023 les réalisations marquantes de l'association ont été :

Premièrement, nous avons poursuivi la stratégie de communication en matière de relations publiques. Bien que près de 130 APN se soient inscrits, il reste encore du potentiel. Nous avons donc adapté et renforcé notre concept de communication. En novembre, nous avons envoyé une lettre de recommandation aux dirigeants des soins des hôpitaux aigus et psychiatriques, des services d'aide et de soins à domicile, des maisons de retraite et des centres médicaux, les invitant à faire enregistrer leurs APN. Nous espérons que cet appel sera suivi d'effets en 2024. Notre site web a été renouvelé et de nombreux articles et vidéos sur les APN parus dans les médias peuvent y être consultés. Cela met en valeur la manière dont le rôle des APN a évolué et s'est positionné en Suisse en 2023.

Deuxièmement, le projet le plus important et d'envergure initié est celui des normes minimales pour les certifications APN "Projet APN-MiS". Ce projet, dirigé par les professeurs Romy Mahrer-Imhof et Roswitha Koch, est mené en collaboration avec les praticiens du terrain et tous les prestataires de programmes de master en soins infirmiers. Pour en découvrir davantage, rendez-vous à la page 6.

Comme nous l'avons déjà évoqué au début, l'association APN-CH : Organisation de la réglementation existe depuis quatre ans et l'objectif principal de régler le rôle des APN a été atteint.

D'autres défis nous attendent encore, comme la poursuite du projet APN-MiS, le développement du réenregistrement, la réglementation du niveau master dans la LFSP mais aussi le financement des prestations des APN et leur définition dans les différentes lois. L'association APN-CH continuera à jouer un rôle important dans ce domaine. Actuellement, la réélection ou l'élection des membres du comité directeur et de la commission d'experts est également prévue. Ce sera chose faite lors de l'assemblée des organisations responsables du 14.03.2024. Il est réjouissant de constater que la plupart des membres du comité directeur se présenteront pour une réélection. Jean-Luc Tuma et moi-même allons-nous retirer en raison de nouveaux défis. Ce fut pour nous un grand honneur d'avoir contribué à la création de cette association et à son organisation. Nous sommes convaincus que l'association APN-CH est d'une valeur inestimable pour l'avenir des APN et les nombreux défis à venir.

Yvonne Willems Cavalli, présidente de l'APN-CH



De la Commission des experts

Enregistrements

Au 31 décembre 2023, 128 personnes au total étaient enregistrées. Le nombre d'inscriptions a régulièrement diminué au cours des trois dernières années (2021 : 60 inscriptions ; 2022 : 45 inscriptions ; 2023 : 22 enregistrements). La plus grande partie des personnes enregistrées continue à travailler à l'hôpital.

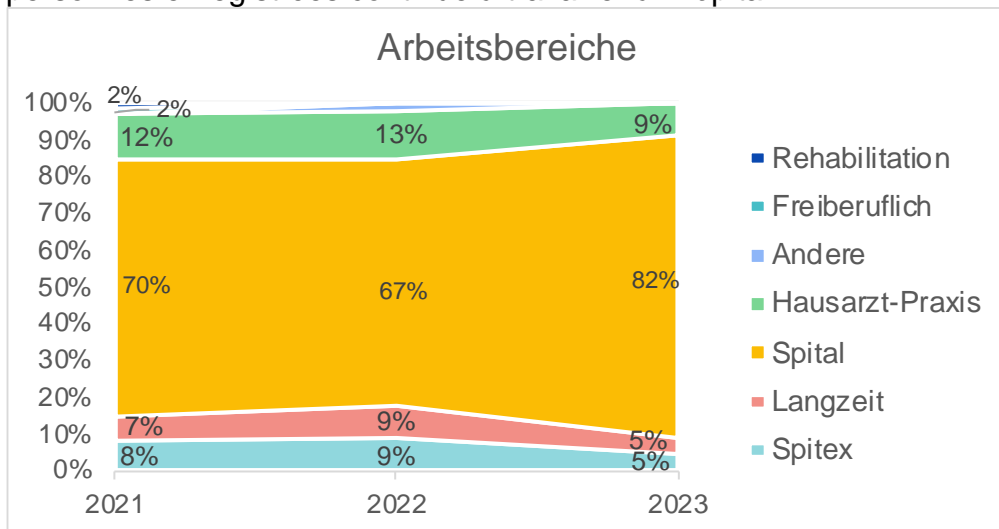


Image 1: Domaines d'activité des personnes enregistrées

Au cours des trois années, les pourcentages des groupes d'âge ont également évolué.

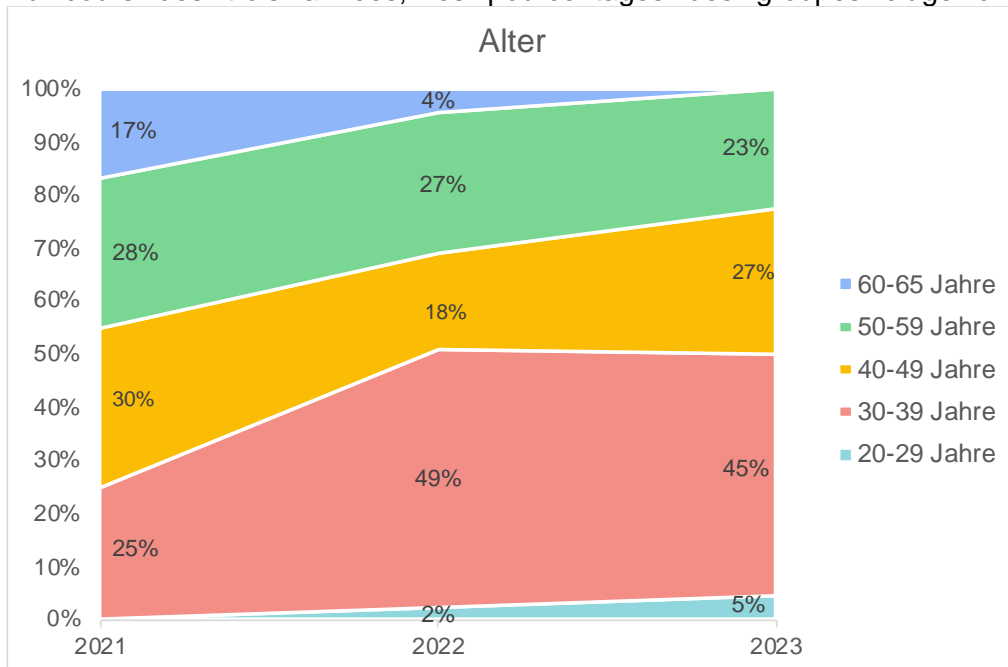


Image 2: Répartition par âge des personnes enregistrées

Demandes 2023

La commission d'experts s'est à nouveau réunie quatre fois en 2023. Les réunions ont eu lieu en ligne et ont permis d'examiner 23 demandes.

Fin 2023, 44 demandes étaient en cours de traitement dont 12 demandes nécessitaient des améliorations pour être réattribuées à la commission d'experts. 11 demandes ont pu être transmises à la commission d'experts pour examen en janvier 2024.

En 2023, 16 candidat(e)s ont dû compléter leur demande.

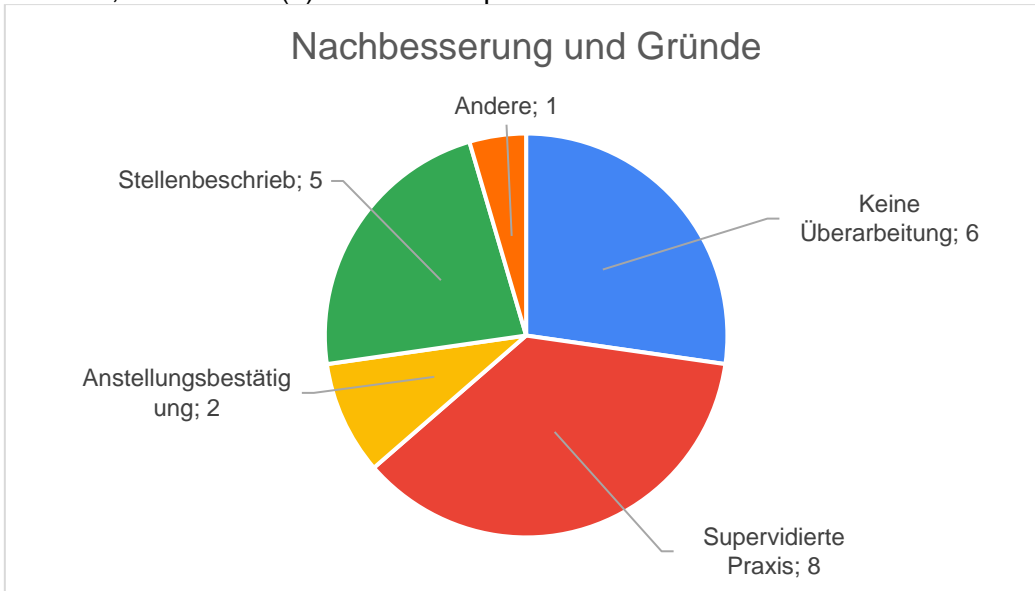


Image 3: Motifs des compléments d'information

Cette année, seules deux demandes de candidats titulaires d'un master étranger ont été déposées et examinées.

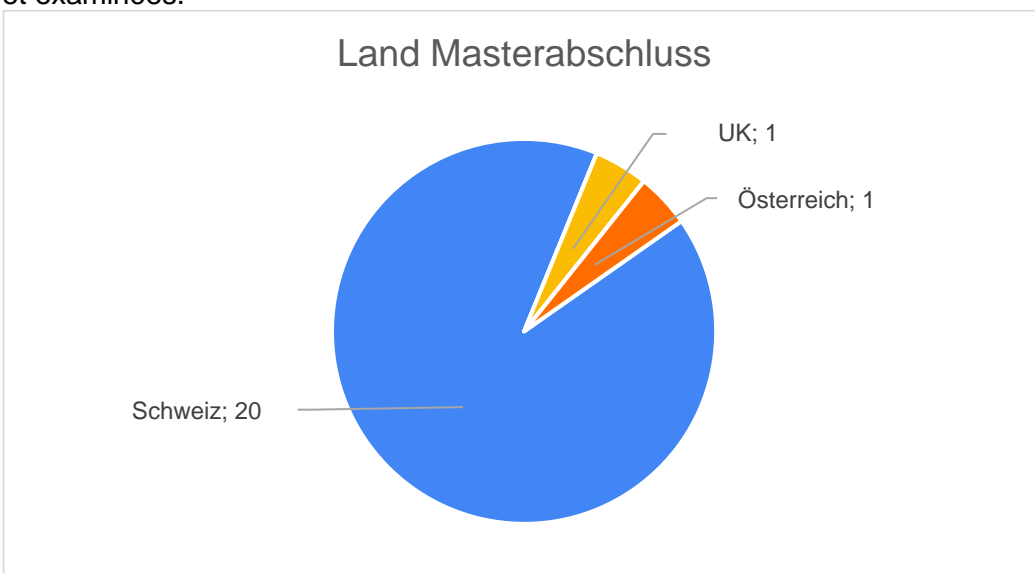


Image 4: Pays d'origine des diplômes de master

La majorité des demandes ont été déposées par des personnes travaillant à l'hôpital.

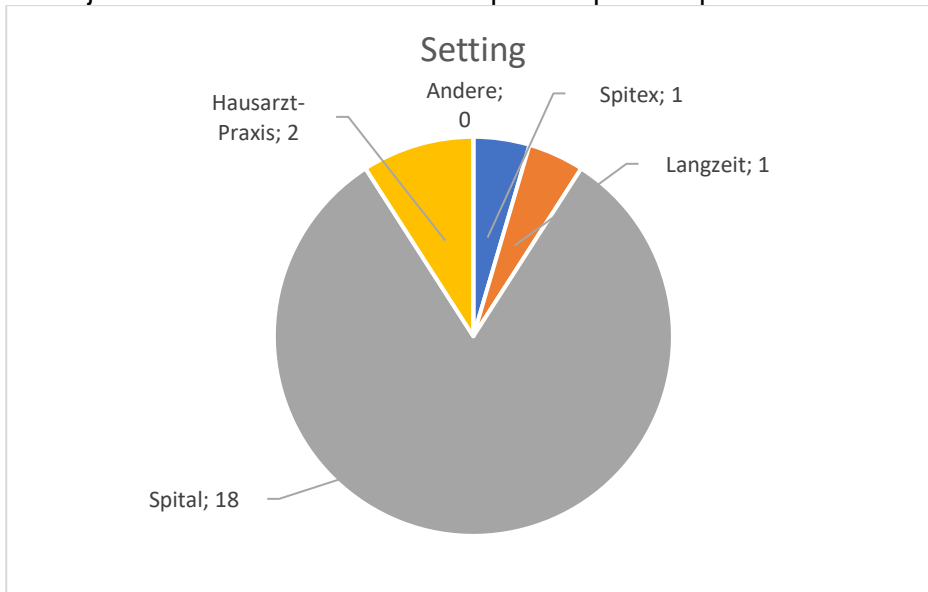


Image 5: Lieu de travail des personnes enregistrées

Les établissements qui soutiennent l'enregistrement de leurs APN par des inscriptions groupées ont annoncé de nouveaux candidats. Avec l'hôpital cantonal de Lucerne et Medbase, d'autres établissements ont fait part de leur intérêt pour des enregistrements collectifs à un coût préférentiel.

En 2023, une demande a été rejetée, car aucun diplôme de master n'a été présenté. Le recours de la requérante a été accepté par le comité car l'exigence d'un "diplôme de master proche des soins infirmiers" est certes formulée dans le règlement APN-CH, mais n'était pas clairement communiquée sur le site Internet. L'information sur le site a été réajustée et une proposition de réajustement du règlement sera élaborée par la commission d'experts et transmise au comité.

Attribution du label et réenregistrement

Attribution des labels : L'attribution des labels par APN-CH a été mise en ligne sur e-log. Deux labels ont pu être attribués. La possibilité d'attribuer des labels doit être promue et renforcée car pour le réenregistrement, dix heures de formation sur les 240 heures minimum exigées devraient être acquises et labellisées par APN-CH. Pour le réenregistrement, la promotion de l'attribution des labels doit être renforcée. En effet, sur les 240 heures minimales d'apprentissage exigées, 10 heures pourraient /devraient être acquises sous le label APN-CH.

Réenregistrement : Le calendrier du réenregistrement a été légèrement modifié. Le travail de programmation commencera en janvier 2024 (prévu mi-2023) avec la révision des User Stories nécessaires à la programmation. Cela permettra de demander une offre à Begasoft et d'acquiescer les moyens financiers.

Membres de la commission d'experts

Le professeur Philip Larkin s'est retiré de la commission d'experts en 2023. En raison de changements professionnels, il estimait ne plus être à la juste place pour représenter les programmes universitaires de Lausanne et de Bâle au sein de la commission d'experts. Lors de sa réunion de novembre 2023, le comité a élu Madame Dr Janette Ribaut, de l'Institut des sciences infirmières de l'Université de Bâle pour lui succéder au sein de la commission d'experts.

Madame Konstanze zu Dohna, experte en soins infirmiers APN-CH à l'Hôpital de l'Île à Berne, a pris sa retraite en 2023. Elle ne se représentera pas pour un prochain mandat au sein de la commission d'experts à partir de 2024. Un successeur sera proposé à l'élection au comité.

Consultation sur la motion Streiff-Feller

APN-CH a été invité par l'OFSP à faire partie du groupe de feedback pour les propositions relatives à la motion Streiff (19.4278 : Comblent les lacunes en matière de soins. Il est temps de créer de nouveaux modèles de soins). La motion charge le Conseil fédéral d'examiner comment une réglementation légale des infirmières expertes APN (Advanced Practice Nurse) doit être élaborée dans la loi sur les professions de la santé, comment leurs prestations peuvent être intégrées dans la LAMal (LAA, AM, etc.) et à quoi pourrait ressembler une structure tarifaire appropriée pour le financement des prestations fournies. APN-CH était représentée par le professeur Romy Mahrer Imhof. Lors de deux séances, le rapport des travaux de formation établi sur mandat de l'OFSP a été présenté par le Dr Beat Sottas. Ce rapport a montré que les APN ont été bien accueillies dans le secteur de la santé, qu'elles se distinguent considérablement des infirmières spécialisées par leur diplôme de master et que les filières de formation sont bien acceptées.

La réglementation telle qu'elle a été élaborée par APN-CH a été critiquée et qualifiée d'inutile car les employeurs s'en chargeraient déjà. Cette opinion n'a été partagée, ni par APN-CH, ni par les autres parties prenantes. Le professeur Romy Mahrer Imhof a pu présenter l'actuelle réglementation à une séance ultérieure. Lors de la troisième séance en janvier 2023, l'OFSP a présenté une structure qui intègre la réglementation actuelle comme fondement et qui s'oriente vers la formation médicale de spécialiste. Outre la formation de master d'au moins 90 ECTS, avec ou sans examen final, la formation clinique doit se dérouler sur une période à définir afin d'aboutir à un enregistrement en tant qu'APN. Les parties prenantes des soins infirmiers sont invitées à prendre position et se faire entendre d'une seule voix. Cela a encore renforcé la volonté d'APN-CH de lancer le projet sur les normes minimales.

Projet de normes minimales pour la certification/spécialisation des APN

Sur la base des discussions relatives à la motion Streiff-Feller et des développements actuels dans le champ professionnel des APN, qui montrent une diversification (que ce soit dans les profils CNS et NP ou la spécialisation, par exemple santé mentale, soins de base, soins de longue durée ou maladies chroniques), une table ronde a été initiée par APN-CH. Il s'agissait de discuter de la manière dont les parties prenantes des soins pourraient développer une voix commune afin de thématiser également le rôle d'APN dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Une table ronde organisée par APN-CH a eu lieu au quatrième trimestre de l'année 2022 et était globalement consacrée au développement des infirmières de pratique avancée en Suisse. Une deuxième table ronde a présenté un document de travail d'un groupe de travail d'Unimed Suisse sur le thème des infirmières praticiennes.

Le comité APN-CH a ensuite décidé de lancer un projet afin d'élaborer une harmonisation et un positionnement commun des conditions de certification APN dans la formation de base, les rôles et spécialisations spécifiques.

Un kick off a été organisé en février 2023, au cours duquel un plan de projet et un budget ont été présentés. Après quelques séances de clarification et d'adaptation, le projet a pu être lancé. Le financement a constitué un problème déterminant car une grande partie des organisations collaboratrices ont dû être rappelées à plusieurs reprises à leurs obligations financières.

Le groupe de travail a commencé ses travaux en juin 2023. Au cours de quatre réunions, les curricula des différents programmes MSc de Suisse axés sur l'APN ont été analysés et des recommandations ont été élaborées pour les standards minimaux des programmes. Des exigences en termes de temps et de contenu ont été formulées pour un internship (stage) consécutif à la fin des études MScN. Jusqu'à la fin de l'année, les étapes 1 et 2 ont été traitées. Un

rapport à ce sujet a été examiné par des experts internationaux et ensuite envoyé au groupe de pilotage de l'APN-MiS. D'autres contenus sont en suspens et seront élaborés dans une deuxième phase du projet.

En janvier 2024, le groupe de pilotage se réunira pour prendre position sur les propositions. Par la suite, le comité APN-CH, en tant qu'organisation mandataire, devra décider si et comment le projet doit ou peut être poursuivi.

Définition et atteinte des objectifs annuels 2023

A Renforcement

1. Une stratégie de communication et de marketing a été élaborée pour renforcer les relations publiques, le recrutement d'autres demandeurs et les demandes de label ; mise en œuvre à partir du milieu de l'année.

Le concept de communication a été élaboré et doit être adapté en permanence. Une lettre destinée à motiver les dirigeants des services de soins à faire enregistrer leurs APN a été rédigée et envoyée en novembre 2023. La promotion pour les l'obtention de label aura lieu en 2024.

2. L'organisation concernant le projet de normes minimales pour les certifications a été définie et lancée.

Le projet a été lancé et la première phase peut être achevée avec le 2e jalon en janvier 2024.

3. 50 enregistrements supplémentaires ont été effectués.

Cet ambitieux objectif n'a été que partiellement atteint puisque seules 23 demandes ont pu être approuvées.

B Développement du contenu

1. Les labels pour les formations continues sont examinés, attribués et mis en ligne sur e-log. *Deux demandes ont été approuvées et mises en ligne.*

2. Le site web est mis en place et géré par un nouvel hébergeur.

Le nouveau site web a pu être mis en ligne en décembre.

3. Le réenregistrement à partir de 2026 est en cours de développement.

Les critères sont définis et le calendrier est établi. Le financement de la programmation est momentanément suspendu et sera réamorcé en 2024.

Activités et sollicitations des médias

L'augmentation des demandes des médias en 2023 a représenté une charge de travail importante pour le comité. Dans le cas des émissions de radio, il s'agit souvent de demandes de dernière minute que le comité ou la présidente de la commission d'experts ont néanmoins pu résoudre. Les prises de contact et conseils pour des articles ou les demandes des hautes écoles spécialisées ont également toujours pu être satisfaites.

Les membres du comité sont également en contact étroit avec d'autres parties prenantes ou avec les autorités au niveau cantonal et national.

Les présentations d'APN-CH se poursuivent également de manière continue. L'association a été présentée ou représentée lors des manifestations suivantes :

Congrès APN, Tessin	Avril 2023
Présentation de l'enregistrement APN, OST – Haute école Ostschweiz	09.05.2023
MiS-APN Steering Group	26.05.2023
Assemblée générale European Federation of Nurses Associations (EFN)	19.–20.10.2023
Présentation APN-module, Haute école spécialisée bernoise	26.10.2023
Institut des sciences infirmières, Université de Bâle	23.11.2023